



**D
G
H
C
A**

THEME 2

**NECESSITE DE LA MISE EN OUEVRE DU
VOLET RECETTE DE LA DETTE DANS LE
SIGFIP**





UNIVERSITA'



LE CONTEXTE



D
G
T
C
P

LE CONTEXTE

Au terme de l'arrêté n°1005/MEF/DGTCP du 03 juin 1998 portant organisation de l'Agence Comptable de la Dette Publique et déterminant ses attributions, l'Agence Comptable de la Dette Publique est chargée entre autres:



D
G
F
I
C
A

LE CONTEXTE

- du recouvrement des recettes de la dette avalisée et de la dette rétrocedée;
- de l'encaissement des ressources extérieures (recettes d'emprunt et de dons);
- du règlement des dépenses relatives à la dette publique.
- Pour assurer de manière efficace les missions qui lui sont assignées, l'Agence Comptable de la Dette Publique dispose, comme tous les postes comptables généraux, d'un outil privilégié: le **SIGFIP**.



D
G
H
C
A

LE CONTEXTE

● Si l'on admet que le volet dépense de la dette est clairement développé dans le SIGFIP, ce n'est pas le cas pour l'aspect recette qui mérite également d'être informatisé; d'où l'intérêt du thème qui pose en fait la question de la nécessité de la mise en œuvre du volet recette de la dette dans le SIGFIP.

● Il convient de préciser que l'informatisation du volet recette de la dette doit s'entendre au sens large intégrant ainsi le cadre des projets d'investissement qui, eux-mêmes, s'inscrivent au cœur du processus d'endettement.



UNIVERSITA'



LES OBJECTIFS



LES OBJECTIFS

Au niveau de la dette avalisée et de la dette rétrocedée:

L'objectif, c'est d'analyser les possibilités de pouvoir émettre les ordres de recette sur un support électronique.

**D
G
H
C
A**





D
G
H
C
A

LES OBJECTIFS

Au niveau de la dette avalisée et de la dette rétrocédée:

En effet, les ordres de recettes relatifs aux versements des entreprises actuellement émis par la Direction de la Dette Publique et transmis à l'Agence Comptable de la Dette Publique pour recouvrement sont des documents manuels. De ce fait, seule l'action de recouvrement est comptabilisée sans prise en charge préalable de l'ordre de recette.



D
G
H
C
A

LES OBJECTIFS

Au niveau des tirages:

L'objectif est d'examiner les possibilités de pouvoir émettre dans le SIGFIP les titres de recette relatifs aux tirages en paiement direct et en alimentation des comptes spéciaux.





D
G
H
C
A

LES OBJECTIFS

Au niveau des tirages:

La procédure de paiement direct étant une opération simultanée de recette et de dépense, il apparaît nécessaire que les supports utilisés aient la même valeur. Or, aujourd'hui, le comptable reçoit un mandat de paiement édité dans le SIGFIP auquel il est joint un titre de recette manuel.



D
G
H
C
A

LES OBJECTIFS

Au niveau des tirages:

Il en est de même pour les opérations ayant trait aux alimentations des comptes spéciaux qui donnent lieu à l'établissement par la Direction de la Dette Publique d'un titre de recette qu'elle transmet au comptable pour comptabilisation.

L'objectif visé est donc d'examiner les possibilités d'assurer la traçabilité de l'ensemble des opérations de recette liées à la dette dans le SIGFIP comme c'est le cas pour les dépenses.



UNIVERSITA



LES TACHES A EXECUTER



D
G
H
C
A

LES TACHES A EXECUTER

Faire le point des possibilités existant en matière de système informatique des services concernés à savoir: la Direction de la Dette Publique, la Direction de l'informatique et l'Agence Comptable de la Dette Publique.

Les services concernés doivent définir un modèle type de titre de recette à intégrer dans le système informatique pour chaque nature de recette.



UNIVERSITA'



LES PROPOSITIONS



D
G
H
C
A

LES PROPOSITIONS

Mise en place d'une équipe tripartite composée de la Direction de la Dette Publique, la Direction de l'informatique et l'Agence Comptable de la Dette Publique qui sera chargée d'assurer le suivi et la mise en œuvre du projet d'informatisation.





UNIVERSITÀ



L'IMPACT ATTENDU



D
G
H
C
A

L'IMPACT ATTENDU

Au titre de la dette avalisée et de la dette rétrocédée

L'informatisation permettra à l'Agence Comptable de la Dette Publique de pouvoir déterminer de façon comptable le montant des émissions annuelles, les recouvrements effectués et les restes à recouvrer du poste, ce qui va fiabiliser le fichier.



AN
G
H
A

L'IMPACT ATTENDU

Au titre des tirages

L'informatisation rendra possible la communication d'informations statistiques fiables et détaillées se rapportant aux tirages en paiement direct et en alimentation des comptes spéciaux.

En somme, l'informatisation totale de la dette évitera à coup sûr les erreurs éventuelles sur les supports manuels et le recours aux données extra comptables et contribuera dans le même temps à fiabiliser l'ensemble des opérations relatives à la dette publique.